



Billet de rentrée Informations aux familles

En ces premiers jours de rentrée des classes, l'équipe pédagogique tient à vous souhaiter une bonne année scolaire 2019-2020.

L'équipe pédagogique de notre école se compose, cette année, de :

- Mme FLEURY en classe des PS/MS/GS (9 PS/ 9MS/ 8GS) aidée par Mme GUYONNET (Atsem)
- Mme XAVIER-ROLAI chargée de la classe des CE2/CM1/CM2 (7 CE2/ 9 CM1/11 CM2)
- Mme MONTMEAS, directrice et chargée des CP/CE1 (6 CP/ 16 CE1)
- Mme HOUVIEZ, brigade rattachée à l'école

Les membres du RASED (Réseau d'aide spécifique pour les élèves en difficulté) :

- Mme PLEDIT, psychologue scolaire
- Mme BONNEFOY, maître E

Horaires

Vos enfants auront classe

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

L'accueil et la surveillance des élèves n'est effective qu'à partir de 8h50 le matin et 13h20 l'après-midi.

Heure d'entrée en classe : 9h00 et 13h30

Heure de sortie de la classe : 12h00 et 16h30.

Rappel : A l'heure de fin de classe, les élèves sont encore... en classe. Le temps qu'ils rangent leurs affaires et s'habillent pour sortir, il peut se passer cinq à dix minutes avant qu'ils ne se présentent à la grille.

Numéros de téléphone

Ecole élémentaire
03.85.33.14.02

Ecole maternelle
03.85.35.76.28

Cantine
03.85.35.76.30

Garderie
03.85.35.76.29

USEP

L'association Tous Azimuts continue ses activités cette année, sur le même principe (multisports, séances sur deux créneaux le mercredi en alternance à Montbellet et Saint-Albain). Le prix de la licence est maintenu à 20 euros.

Les formulaires d'inscription vous seront transmis rapidement et concernent tous les élèves à l'exception des Petites Sections.

L'assurance scolaire

Veillez nous faire parvenir dès que possible une attestation d'assurance pour chaque enfant scolarisé. Je vous conseille de bien vérifier que cette assurance couvre non seulement le risque de dommage causé par l'élève (responsabilité civile) mais également le risque de dommage subi par lui (accidents corporels individuels).

Que faire en cas d'absence?

L'école est obligatoire. Toute absence doit être signalée par :

- téléphone le matin même dans la mesure du possible :
à l'école élémentaire au **03.85.33.14.02**
à l'école maternelle au **03.85.35.76.28**
- un mot écrit dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.
- Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire.
- Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.

Que faire en cas de retard?

- Les enfants doivent arriver à l'heure car les portes seront fermées à clé.
(Plan Vigipirate)
- Chaque retard perturbe la classe.
- En cas de retard, un enfant n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant !
- Un parent accompagne dans ce cas son enfant jusqu'à la classe.
(Pour les primaires, cela implique de sonner à l'école du bas.)

Sécurité

- Dans le cadre de la mise en place du PPMS, des exercices de sécurité seront effectués au cours de l'année (évacuation, confinement et exercices incendies).
- Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les portes de l'école seront closes à 9h00 et ne rouvriront qu'à 16h30 (hormis pour les enfants qui mangent chez eux le midi).

Comment s'informer?

- Les informations aux familles se trouvent sur les **panneaux d'affichage**.
- Elles sont également données par le biais du **cahier de liaison** de votre enfant.
- Chaque enseignant proposera une réunion pour les parents de sa classe dans les semaines à venir.

Qui sont les délégués de parents?

Les parents délégués élus sont joignables à cette adresse mail :

parentsdeleves.montbellet@laposte.net

Mmes Auclair, Billy, Justamont, Nérat de Lesguisé, Fauvre ainsi que **Mr Baudras** sont nos délégués et ce, jusqu'aux prochaines élections.

La date des élections des nouveaux représentants des parents au conseil d'école vous sera communiquée ultérieurement.

Les parents candidats doivent se faire connaître **au plus vite**.

Sou des écoles et cantine scolaire

Chacun organise des manifestations au profit des enfants.

Les présidents sont Mme Guyonnet Ingrid pour le sou et Mme Laurent pour la cantine.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école sera cette année validé lors du deuxième conseil d'école et s'applique à tous. Il est consultable dans les écoles.

La coopérative scolaire, c'est quoi?

L'école est affiliée à l'OCCE (coopérative scolaire).

Cette dernière est alimentée par les différentes ventes qui vous sont proposées tout au long de l'année comme la vente de photos de classe notamment.

Les rôles de la coopérative sont divers :

- solidarité (PEP, FOL : tombolas pour maladies respiratoires...)
- petit matériel de travaux manuels, bricolage, livres de BCD...

Vacances scolaires

Rentrée scolaire des élèves

Reprise des cours : Lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : Vendredi 18 octobre 2019

Reprise des cours : Lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël

Fin des cours : Vendredi 20 décembre 2019

Reprise des cours : Lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver

Fin des cours : Vendredi 21 février 2020

Reprise des cours : Lundi 9 mars 2020

Vacances de printemps

Fin des cours : Vendredi 17 avril 2020

Reprise des cours : Lundi 4 mai 2020

Vacances d'été

Fin des cours : Vendredi 3 juillet 2020



Notre école dispose désormais d'un site hébergé par l'Académie de Dijon.

L'objectif de celui-ci est avant tout de vous communiquer les informations importantes concernant la vie de l'école mais également de partager avec vous quelques instants de classe à travers quelques articles, photos, ou vidéos...

Vous pouvez consulter ce site à l'adresse suivante : <http://ele-montbellet-71.ec.ac-dijon.fr/>

Les articles qui contiennent des photos sont protégés par un mot de passe unique que nous vous transmettrons sur demande de votre part. (Celui-ci est le même que l'année dernière).

Nous vous demandons de limiter sa diffusion au maximum (famille).

Documents à rendre au plus vite

Je vous remercie de bien vouloir compléter ou corriger **en couleur**, dater et signer les documents qui vous sont transmis :

-la fiche d'urgence - l'autorisation de prise de photos -la fiche de renseignements

Nous vous remercions par ailleurs de bien vouloir nous communiquer tout changement qui interviendrait en cours d'année. (adresse, téléphone...).

La directrice